

SITE WEB DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DU TRÉSOR PUBLIC

HISTORIQUE DE L'OBSERVATOIRE

Face à la spécificité de ces missions et les risques éthiques inhérents à leur réalisation, le Trésor Public a jugé opportun de se doter en 2001 d'un Code d'Éthique et de Déontologie destiné à réguler le comportement de ses agents. Pour veiller à sa mise en œuvre, un organe de veille permanent a été mis en place : l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public.

Ce Code, en vigueur depuis l'année 2012, a été révisé en 2014 puis en 2021. Il a pour principal objet d'amener les agents du Trésor à un comportement irréprochable et exemplaire en vue de renforcer l'image et la crédibilité du Trésor Public et de rassurer les usagers/clients et les partenaires.

Cela dit, depuis sa création en 2011, cet organe a connu de profondes mutations tant dans son organisation que dans son fonctionnement.

Plusieurs actes administratifs successifs ont marqué l'évolution de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public. Les textes de création sont les suivants :

- décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011 portant création au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'un Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie et fixant ses attributions ;
- décision n°2312/MPMEF/DGTCP/DEMO du 23 Décembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public ;
- décision n°00947/MEF/DGTCP/DEMO du 11 Décembre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public ;
- décision n°00237/MEF/DGTCP/DEMO du 21 avril 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public ;
- arrêté n°0238 MEF/DGTCP du 17 mai 2023 portant organisation de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public et fixant ses attributions.